

SEPTEMBRE 2020

INTÉGRER LES DROITS DE L'ENFANT DANS DES PROGRAMMES DE COOPÉRATION AU DÉVELOPPEMENT

Guide d'inspiration à destination des acteurs du secteur de la coopération au développement



TABLE DES MATIERES

Introduction	1
Qu'est-ce qu'une approche basée sur les droits de l'enfant ?	3
Check-list « Intégrer les droits de l'enfant dans les programmes »	6
1. Planification	6
2. Mise en œuvre	9
3. Suivi et évaluation	10
Pour aller plus loin : sélection d'outils concernant les droits de l'enfant par thématique	11
Education	11
Développement	11
Environnement	12
Genre	12
Gouvernance	13
Justice	13
Non-discrimination	14
Participation	14
Protection	15
Santé	15
Liste des outils et références	16



INTRODUCTION

A qui s'adresse ce guide ?

Le présent Guide a pour objectif de sensibiliser les acteurs du secteur de la coopération au développement à la thématique des droits de l'enfant et vise à faciliter un travail de réflexion sur leurs propres pratiques et programmes, en se posant notamment la question de l'impact de leurs interventions sur les enfants.

Il introduit quelques concepts clés comme l'approche basée sur les droits de l'enfant et la programmation sur les droits de l'enfant ; offre des pistes de réflexion pour mieux prendre en compte les droits des enfants tout au long du cycle du projet ; et propose une sélection d'outils et de lectures complémentaires pour aller plus loin.

Ce guide d'inspiration constitue une première tentative pour répondre aux attentes des acteurs du secteur. Il a vocation à être actualisé en fonction de l'évolution des outils et il pourra s'enrichir en présentant d'autres thématiques. Les commentaires et suggestions peuvent être envoyés à ecouck@unicef.be.

**Ce guide d'inspiration constitue
une première tentative pour
répondre aux attentes des
acteurs du secteur**

Présentation de PKIO

La Plateforme des Droits de l'Enfant dans la Coopération au Développement, ou « Platform Kinderrechten in Ontwikkelings-samenwerking-PKIO » ou « la Plateforme » est un groupe informel qui réunit différents Acteurs de la Coopération Non Gouvernementale (ACNG), institutions et individus qui possèdent une expertise en matière de Droits de l'Enfant dans la coopération au développement.

Les membres de la Plateforme considèrent « l'approche droits de l'enfant » comme une approche holistique qui doit être transversale à toute action, mesure ou programme de coopération au développement. PKIO guide donc son action sur une approche fondée sur les droits de l'enfant tels que définis par la Convention Internationale des Droits de l'Enfant (CIDE).

Plus spécifiquement, la Plateforme se mobilise sur le thème des « droits de l'enfant » autour de trois axes d'intervention :

- 1 le plaidoyer envers les autorités belges
- 2 la sensibilisation du grand public et des autres acteurs de la société civile
- 3 la coordination entre ces acteurs

La Plateforme travaille donc en étroite collaboration avec les acteurs institutionnels, les coupoles et fédérations et les autres organisations de la société civile.



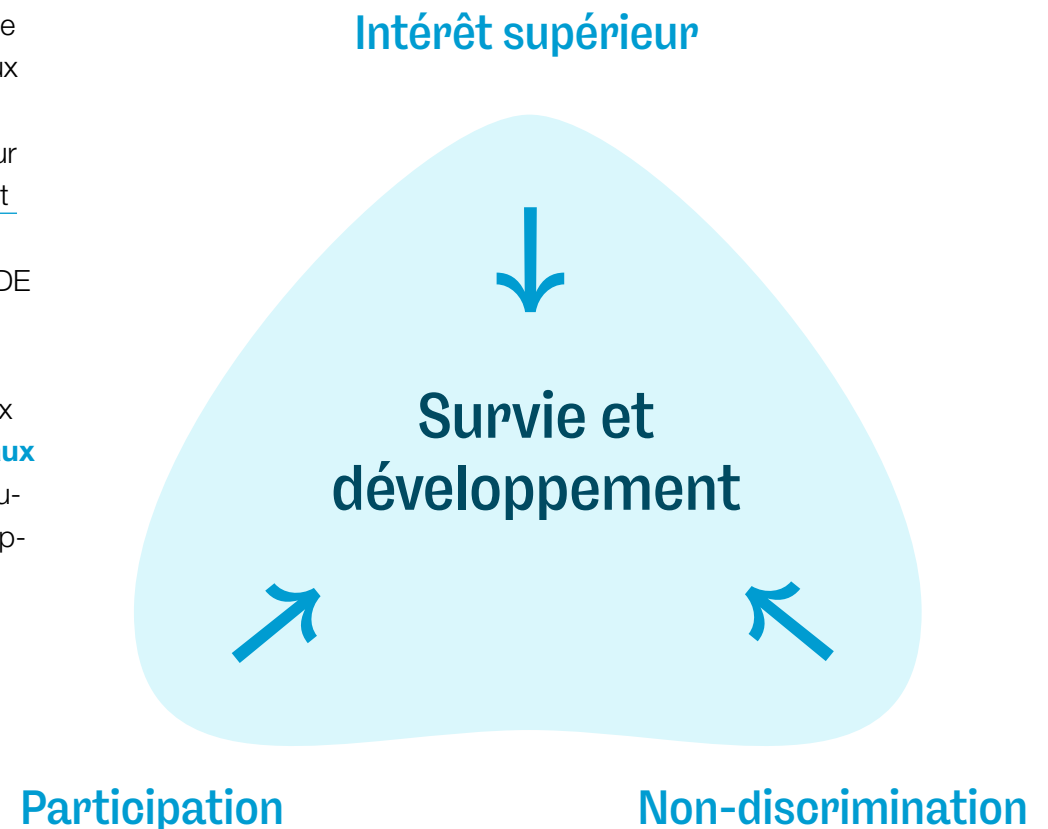
PKIO vise donc à :

- **Promouvoir l'intégration des droits de l'enfant dans les politiques menées par la coopération belge et leur mise en œuvre par les acteurs de la coopération au développement ;**
- **Informers les acteurs de la coopération au développement et les soutenir dans leur volonté de contribuer aux droits de l'enfant ;**
- **Observer la mise en œuvre du thème prioritaire des 'droits de l'enfant', tel qu'il est repris dans la Loi relative à la Coopération au Développement ;**
- **Créer une assise sociétale et politique aussi large que possible en faveur des droits de l'enfant au sein de la coopération au développement.**

QU'EST-CE QU'UNE APPROCHE BASÉE SUR LES DROITS DE L'ENFANT ?

Une approche basée sur les droits est un cadre qui utilise les normes et principes des droits humains internationaux pour le développement et l'action humanitaire. L'**ap-proche basée sur les droits de l'enfant** est fondée sur la Convention internationale relative aux droits de l'enfant (CIDE), en tenant compte non seulement des droits humains généraux mais aussi des droits décrits dans la CIDE spécifiquement pour les enfants.

La CIDE comporte 54 articles garantissant des droits aux enfants et met en avant **quatre principes fondamentaux** concernant les enfants : la non-discrimination, l'intérêt supérieur de l'enfant, le droit de vivre, survivre et se développer, ainsi que le respect des opinions de l'enfant.



On regroupe parfois ces droits et principes généraux en trois catégories. On parle alors des « **3 P** » pour : **Protection** (le droit pour un enfant d'être protégé.e contre toute forme d'abus, de négligence ou de discrimination), **Prestations** (le droit d'être aidé.e, soigné.e, éduqué.e en particulier) et **Participation** (le droit de penser, donner son avis et faire entendre sa voix).

La **Programmation basée sur les droits de l'enfant** (PDE) implique quant à elle l'application pratique de la CIDE, c'est-à-dire « *l'utilisation des principes des droits de l'enfant pour planifier, mettre en œuvre et suivre les programmes dont l'objectif global est d'améliorer la situation des enfants afin que tous les filles et garçons puissent jouir pleinement de leurs droits et vivre au sein de sociétés qui reconnaissent et respectent les droits de l'enfant* »¹.



Les principales composantes de la PDE ont été détaillées dans un guide pratique² publié en 2007 par *Save the Children International* à destination des organisations désireuses d'appliquer cette approche dans leurs interventions :

1. Mettre l'accent sur les enfants

Mettre un accent particulier sur les enfants, leurs droits et leurs rôles en tant qu'acteurs sociaux.

2. Avoir une vue holistique de l'enfance

Prendre en compte tous les aspects de l'enfance lorsqu'on fait des choix stratégiques ou lorsqu'on établit des priorités.

3. Responsabilité

Mettre un accent particulier sur la responsabilité de promouvoir, de protéger et de réaliser les droits de l'enfant par une variété d'acteurs en commençant par le premier responsable à savoir, l'Etat (gouvernement central et local), le secteur privé, les médias, les professionnels de l'enfance et toutes autres personnes travaillant directement avec les enfants.

4. Soutenir les acteurs responsables

Considérer les moyens d'aider les acteurs responsables à remplir leurs obligations, que ce soit par l'assistance technique, le renforcement du budget, ou d'autres formes de partenariat.

¹ Save the Children, *La Programmation basée sur les Droits de l'Enfant*, 2006.

² Save the Children, *Getting it Right for Children. A practitioner's guide to child rights programming*, 2007.

5. Plaidoyer

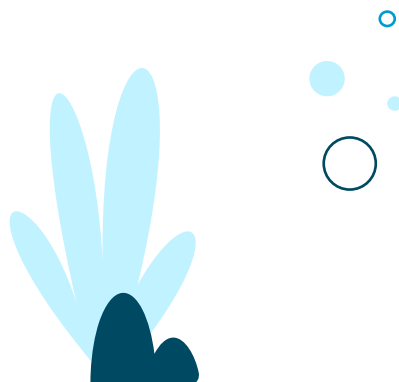
Souligner l'importance du plaidoyer et des campagnes visant la prise de conscience du public comme des outils de programmation pour s'assurer que les acteurs responsables sont redevables par rapport à leurs devoirs.

6. Participation

Encourager la participation effective des enfants dans la programmation (et au-delà), en fonction de leurs capacités évolutives.

7. Non-discrimination

Prendre l'engagement d'inclure les enfants les plus marginalisés et de lutter contre la discrimination basée sur le sexe, la classe sociale, l'ethnicité, le handicap ou la capacité de la personne.



8. L'intérêt supérieur de l'enfant

Prendre en compte (avec l'assistance des enfants) l'impact des décisions programmatiques sur les enfants.

9. Survie et développement

Donner la priorité à la survie immédiate des enfants et au développement de leur potentiel.

10. Les enfants comme membres d'une communauté

Comprendre la place qu'occupent les enfants dans leur famille, leur communauté et dans leur société, de même que le rôle que jouent leurs parents, leurs proches et/ou les travailleurs sociaux dans la gestion de leur développement et la défense de leurs droits.

11. Racines des problèmes et intégration des questions dans un cadre beaucoup plus large

Mettre l'accent sur les causes sous-jacentes ainsi que sur les violations immédiates des droits de l'enfant.

12. Partenariat

Renforcer les partenariats et les alliances pour la promotion, la protection et la réalisation des droits de l'enfant.

13. Information et connaissance

Faciliter l'accès aux informations ainsi que la compréhension des questions liées aux droits de l'enfant pour les enfants eux-mêmes, leur communauté et les principaux acteurs responsables, notamment les gouvernements.

CHECK-LIST « INTÉGRER LES DROITS DE L'ENFANT DANS LES PROGRAMMES »

Beaucoup d'ACNG travaillent avec des enfants et des jeunes ou mènent des interventions qui ont des effets indirects sur eux. Cependant, ces interventions se déroulent souvent sans que les organisations n'aient au préalable adopté une approche spécifique de programmation basée sur les droits de l'enfant. Par conséquent, elles ne perçoivent pas pleinement le potentiel de leurs interventions sur les droits des garçons et des filles... ni *a contrario* les risques d'effets néfastes.

Afin de guider les ACNG dans cette réflexion et prise de conscience des conséquences potentielles sur les enfants et les jeunes, une liste de questions et d'indications est ici présentée en fonction des trois étapes principales du cycle d'un projet : **la planification, la mise en œuvre et le suivi-évaluation**.

Il convient de noter que ces recommandations sont faites *a minima* et le fait d'y répondre entièrement ou en partie ne constitue en aucun cas une garantie d'avoir adopté une approche transversale des droits de l'enfant.

En outre, tout au long de cet exercice, il est également vivement recommandé de porter une **attention transversale à la situation différente des garçons et des filles** et aux enjeux spécifiques auxquels ils.elles sont confronté.e.s en raison de leur âge et de leur sexe. La situation des enfants en situation de handicap et des aménagements raisonnables en fonction de leurs besoins doit également faire l'objet d'une attention particulière.

1. PLANIFICATION

L'approche basée sur les droits complète celle basée sur les besoins en permettant aux bénéficiaires de droits de s'exprimer et de jouir pleinement de leurs droits. A l'instar de chaque programmation, une analyse approfondie des **parties prenantes**, du **contexte**, des **besoins** et des **risques** est centrale pour préparer la formulation d'un programme. On propose ici de mener une réflexion spécifique sur le rôle des enfants lors de l'analyse de ces différents éléments.

1.1. Parties prenantes

A quel titre les enfants et les jeunes font-ils partie des parties prenantes ? Les enfants et les jeunes sont-ils concernés directement (groupe-cible) ou indirectement ? Par exemple, le groupe-cible « population réfugiée » inclut des hommes, des femmes et des enfants – garçons et filles, alors que le groupe-cible « agriculteurs.trices » inclut des adultes, hommes et femmes, mais peut concerner indirectement leurs enfants. Dans les deux cas, il est nécessaire de prêter attention à leur réalité et de se poser les bonnes questions afin de permettre que les interventions prévues aient un impact positif sur leurs droits et évitent de leur porter préjudice.

Cette réflexion a-t-elle pris en compte les groupes spécifiques d'enfants à risque (enfants sans prise en charge parentale, MENA, enfants en situation de handicap, enfants porteurs du VIH, etc.) ?



1.2. Examen du contexte juridique, politique, social, culturel et économique de la future intervention³

- Données démographiques et statistiques récentes sur les enfants et les jeunes, collectées de façon genrée.
- Informations juridiques de base (signature de conventions internationales, contexte législatif, p.ex. âge minimum du mariage ou obligation scolaire).
- Normes sociales ou culturelles.
- Respect des principes fondamentaux de la Convention relative aux droits de l'enfant :
 - Non-discrimination (genre, enfants issus de minorités, vivant en pauvreté, peuples indigènes...)
 - Priorité donnée à l'intérêt supérieur de l'enfant
 - Le droit de vivre, de survivre et de se développer
 - Le respect des opinions de l'enfant
 - Droits et libertés civiles.
- Accès aux services de base (soins de santé/ eau/alimentation/éducation/droits sexuels et reproductifs), données genrées.
- Environnement familial et protection de remplacement.

³ IMPORTANT : UNICEF et Save The Children publient régulièrement des analyses de la situation de l'enfant qui reprennent toutes ces informations, il n'est donc pas nécessaire de commanditer ce genre d'études soi-même.

- Mesures de protection spéciale (ici aussi, il est important de relever les différences de situation entre garçons et filles) :
 - Enfants/Jeunes en conflit avec la loi
 - Enfants/Jeunes victimes de traite
 - Enfants/Jeunes dans les conflits armés
 - Excision/Mutilation Génitale Féminine
 - Mariage forcé/mariage d'enfants
 - Grossesses précoces
 - Violence basées sur le genre y compris les violences domestiques
 - Travail des enfants et autres formes d'exploitation
 - Enfants vivant et/ou travaillant dans les rues
 - Enfants "on the move"/migrant, réfugiés/ demandeurs d'asile et personnes déplacées à l'intérieur du pays.
- Retour des familles et des enfants non accompagnés ou séparés
- Questions spécifiques à certains pays qui ont des répercussions sur les enfants/jeunes

1.3. Analyse des problèmes et des solutions

- Quels sont les effets attendus (y compris indirects) des activités mises en place sur les enfants et sur leurs droits ?
- Les enfants/jeunes sont-ils associés à la définition des problèmes et des objectifs ?
- Les enfants/jeunes sont-ils associés à la réflexion autour de la théorie du changement ?
- Lors de l'évaluation des besoins (en particulier dans les projets dans les domaines concernant les besoins essentiels) : cause de stress (filles/garçons), soins de santé/eau/alimentation/éducation/ droits sexuels et reproductifs) a-t-on une compréhension approfondie du groupe cible et de l'impact potentiel sur les enfants/jeunes ?

1.4. Analyse des risques

- Les enfants/jeunes ont-ils été associés à la définition des risques ?
- Dispose-t-on des informations qualitatives suffisantes pour comprendre les enjeux réels autour des droits de l'enfant ?
- Lors de l'analyse des risques, a-t-on envisagé les risques sur les enfants/jeunes, notamment en matière de protection ?

2. MISE EN ŒUVRE

2.1. Protection

- L'organisation (et ses partenaires) dispose-t-elle d'une Politique de Sauvegarde de l'enfant ?

Pour information, « La sauvegarde de l'enfant est définie par la responsabilité des organisations de s'assurer que leur personnel, activités et programmes ne portent pas atteinte aux enfants. Ceci signifie que ces dernières n'exposent pas les enfants à un risque de préjudice et/ou d'abus, et que toute préoccupation relative à la protection des enfants au sein des communautés où elles opèrent soit signalée aux autorités compétentes. » (Keeping Children Safe Coalition⁴ – www.keepingchildrensafe.org.uk). Plusieurs organisations membres de PKIO disposent de telles chartes qui peuvent servir d'inspiration.

- Les communautés sont-elles mobilisées en faveur des objectifs de protection des enfants et des jeunes ?

Certaines interventions en faveur des enfants, des filles ou des jeunes nécessitent de faire évoluer positivement les normes sociales des

communautés où se déroulent les interventions. Il convient donc d'accompagner les interventions de mesures de sensibilisation, dialogue, plaidoyer afin notamment de garantir la protection des enfants, filles et jeunes.

2.2. Participation

- Les enfants/filles/jeunes participent-ils aux décisions les concernant ? L'organisation a-t-elle prévu des mécanismes de consultation et de retour réguliers ou à certaines périodes déterminées pour les enfants ? Pour information, il existe différents cadres pour évaluer le degré de participation des enfants, notamment l'échelle de Hart.⁴

2.3. Encadrement

- Un certificat de bonnes vie et mœurs est-il requis pour l'ensemble des membres de l'équipe chargée du programme ?
- L'équipe chargée de la gestion et mise en œuvre du projet comprend-t-elle un.e expert en matière de droits et/ou protection de l'enfant ?
- L'équipe chargée de la gestion et mise en œuvre du projet est-elle familiarisée avec les questions relatives aux droits de l'enfant ?

⁴ Pour en savoir plus sur l'échelle de la participation de Hart, voir notamment <https://infogram.com/les-echelles-de-la-participation-1gew2v80nln1mnj>

- Le projet prévoit-il une collaboration avec des acteurs clés des droits de l'enfant dans le pays concerné par le projet (Associations, ONG, Autorités locales, etc.) ?
- Le projet prévoit-il de renforcer les capacités au sein de l'équipe de projet et parmi les parties prenantes (employé.e.s, autorités locales et partenaires éventuels) afin d'assurer une mise en œuvre sensible aux droits de l'enfant ainsi que l'intégration continue et structurelle de ces enjeux après la fin du projet au sein de la zone d'action ?
- Un mécanisme est-il prévu pour dénoncer des abus survenus dans le cadre d'un projet et pour l'accompagnement des victimes ?

3. SUIVI ET ÉVALUATION

- Le monitoring permet-il de rendre compte régulièrement de la manière dont la dimension relative aux droits de l'enfant est intégrée au projet ?
- Le système de suivi et évaluation prévoit-il de veiller à ce que les examens à mi-parcours, les évaluations finales, les évaluations croisées, les audits et autres incluent les droits de l'enfant comme composante spécifique ?
- L'évaluation prévoit-elle de consulter les enfants/filles/jeunes et de recueillir leur avis sur l'intervention avec des méthodologies « child-friendly », adaptées à l'âge et confidentielles ?
- L'évaluation prévoit-elle la collecte des données empiriques afin de contribuer au développement des connaissances dans le secteur des droits de l'enfant, en évaluant l'influence du projet vis-à-vis du groupe cible ?
- Les Termes de Référence de l'évaluation prévoient-ils qu'au minimum un.e membre de l'équipe d'évaluation connaisse les questions relatives aux droits de l'enfant ?
- Des questions et des éléments d'évaluation spécifiques aux droits de l'enfant sont-ils intégrés dans les termes de référence de l'évaluation de manière à ce que le rapport d'évaluation comprenne une évaluation des résultats et des impacts en matière de droits de l'enfant.
- L'évaluation permet-elle d'identifier les bonnes pratiques et les leçons à tirer des activités du projet qui favorisent les droits de l'enfant et/ou l'*empowerment* des jeunes.
- L'intervention a-t-elle permis de renforcer la connaissance des droits de l'enfant par les enfants/filles/jeunes ?
- L'intervention a-t-elle permis la professionnalisation progressive du personnel vis-à-vis des droits de l'enfant ?
- La connaissance et le respect des droits de l'enfant sont-ils intégrés dans l'évaluation des performances du personnel chargé du projet en identifiant notamment des tâches liées plus spécifiquement aux droits de l'enfant dans les descriptions de fonction.

POUR ALLER PLUS LOIN : SÉLECTION D'OUTILS CONCERNANT LES DROITS DE L'ENFANT PAR THÉMATIQUE

La Plateforme PKIO a identifié dix thématiques entretenant des liens particuliers avec le domaine des droits de l'enfant, à savoir : Education, Développement, Environnement, Genre, Gouvernance, Justice, Non-discrimination, Participation, Protection et Santé. Une courte présentation de ces domaines est offerte ci-dessous ainsi qu'une sélection d'outils associés pour aller plus loin.

Education

Les enfants et les jeunes ont le droit à l'éducation, une notion adoptée au sens large qui comprend notamment le respect de la dignité des enfants confrontés à la discipline scolaire ou encore l'apprentissage du respect de l'environnement et du milieu naturel à l'école. Les Etats signataires de la CIDE doivent également s'assurer du caractère accessible, égalitaire et durable de leurs programmes d'enseignement, « en vue d'assurer l'exercice de ce droit progressivement et sur la

base de l'égalité des chances » (art.28) tout en veillant à protéger l'enfant face à « l'exploitation économique et de n'être astreint à aucun travail comportant des risques ou susceptible de compromettre son éducation » (art.32).

—

OUTIL(S) ASSOCIÉ(S) À LA THÉMATIQUE : 4, 7, 10.

Développement

Les enfants et les jeunes représentent le groupe majoritaire de la population mondiale ; le développement de leurs capacités et la garantie de leurs droits aujourd'hui façonneront les sociétés de demain. Face aux disparités géographiques et aux inégalités sociales, la communauté internationale doit se mobiliser afin de faire en sorte que l'ensemble des « (...) Etats parties s'engagent à respecter les droits qui sont énoncés dans la présente Convention et à les garantir à tout enfant

relevant de leur juridiction, sans distinction aucune, indépendamment de toute considération de race, de couleur, de sexe, de langue, de religion, d'opinion politique ou autre de l'enfant ou de ses parents ou représentants légaux, de leur origine nationale, ethnique ou sociale, de leur situation de fortune, de leur incapacité, de leur naissance ou de toute autre situation » (art.2). Si la théorie ne fait aucune distinction, les réalités pratiques varient fortement d'un pays à l'autre. Le secteur de la coopération au développement est donc logiquement amené à jouer un rôle majeur vis-à-vis des droits de l'enfant.

—
OUTIL(S) ASSOCIÉ(S) À LA THÉMATIQUE : 1, 2, 3, 5, 9, 12, 13, 18.

Environnement

Les enfants ont droit à un environnement sain, propre et sûr. Les droits à la protection, à la santé ou encore à la non-discrimination sont donc les prémisses essentielles, en dialogue constant avec cette notion plus large d'environnement. Par ailleurs, les nombreux défis lancés par le réchauffement climatique encouragent les acteurs de la coopération au développement à être de plus en plus attentif aux enjeux de l'environnement direct et indirect des jeunes ; « *Les Etats parties s'engagent à favoriser et à encourager la coopération internationale en vue d'assurer progressivement la pleine réalisation du droit [à l'environ-*

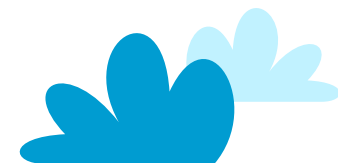
nement] reconnu dans le présent article. A cet égard, il est tenu particulièrement compte des besoins des pays en développement » (art.24).

—
OUTIL(S) ASSOCIÉ(S) À LA THÉMATIQUE : 5.

Genre

L'égalité de genre est intimement liée aux droits de l'enfant. Dans le monde entier, la discrimination fondée sur le genre entraîne de graves violations des droits fondamentaux garantis par la Convention de 1989. Dans le même temps, toute une série de préjugés et de stéréotypes polluent les libertés de l'enfant par des attentes inconscientes produites par l'environnement et la culture dans lesquels ce dernier évolue. Eliminer ces préjugés ainsi que l'ensemble des expressions et violences qui traduisent une inégalité des genres constitue un pan important dans la lutte pour le respect des droits de l'enfant. De nombreux articles de la Convention sont inextricablement liés à ces principes (art. 14, 15, 16 – liste non exhaustive).

—
OUTIL(S) ASSOCIÉ(S) À LA THÉMATIQUE : 11.



Gouvernance

Contrairement aux thématiques précédentes, le concept de gouvernance aborde les droits de l'enfant de manière très large en insistant sur la réalisation et le respect de l'ensemble des articles issus de la Convention. De ce fait, les gouvernements sont les principaux concernés par cette notion de « bonne » gouvernance en s'assurant que les mesures de base nécessaires à la traduction des droits de l'enfant dans la réalité soient bel et bien mises en place. Citons l'article 4, particulièrement éclairant à ce sujet ; « *Les Etats parties s'engagent à prendre toutes les mesures législatives, administratives et autres qui sont nécessaires pour mettre en œuvre les droits reconnus dans la présente Convention. Dans le cas des droits économiques, sociaux et culturels, ils prennent ces mesures dans toutes les limites des ressources dont ils disposent et, s'il y a lieu, dans le cadre de la coopération internationale* ».

OUTIL(S) ASSOCIÉ(S) À LA THÉMATIQUE : 1, 5, 8, 9, 12, 13.

Justice

La Convention des droits de l'enfant revêt une dimension judiciaire ambitieuse, fortement inspirée du modèle des droits de l'homme tout en ajoutant certaines spécificités liées à l'enfance. Selon l'article 37, « (...) *Ni la peine capitale ni l'emprisonnement à vie sans possibilité de libération ne doivent être prononcés pour les infractions commises par des personnes âgées de moins de dix-huit ans (...) Nul enfant ne soit privé de liberté de façon illégale ou arbitraire. L'arrestation, la détention ou l'emprisonnement d'un enfant doit être en conformité avec la loi, n'être qu'une mesure de dernier ressort, et être d'une durée aussi brève que possible (...) Tout enfant privé de liberté soit traité avec humanité et avec le respect dû à la dignité de la personne humaine, et d'une manière tenant compte des besoins des personnes de son âge (...) droit d'avoir rapidement accès à l'assistance juridique ou à toute autre assistance appropriée, ainsi que le droit de contester la légalité de leur privation de liberté devant un tribunal ou une autre autorité compétente* ». De plus, les articles 40 et 41 insistent sur l'importance de renforcer les lois nationales au regard de la Convention et du droit international, notamment dans le domaine du droit pénal.

OUTIL(S) ASSOCIÉ(S) À LA THÉMATIQUE : 17, 18.



Non-discrimination

Le droit à la non-discrimination est connecté à la plupart des autres thématiques que nous abordons à travers ce guide pratique, une preuve de son caractère absolument incontournable dans le domaine des droits de l'enfant. L'égalité des chances et des traitements est plus sensible dans certains contextes, par exemple lorsque certaines communautés minoritaires restent mal intégrées au reste de la société ; les enfants appartenant à ces groupes sociaux auront tendance à être désavantagés, marginalisés, voir exclus. Les enfants qui souffrent d'un handicap mental ou moteur, les filles ainsi que les enfants issus de milieux pauvres et défavorisés sont également des cibles plus fréquentes des attitudes discriminatoires qui impactent directement le bien-être psychologique et/ou l'intégrité physique de millions d'enfant à travers le monde. L'article 2 de la Convention est à nouveau indiqué comme référence pour cette thématique (cfr. Partie « Développement »).

OUTIL(S) ASSOCIÉ(S) À LA THÉMATIQUE : 7, 14, 18.

Participation

Selon l'article 12 de la Convention des droits de l'enfant, « *Les Etats parties garantissent à l'enfant qui est capable de discernement le droit d'exprimer librement son opinion sur toute question l'intéressant, les opinions de l'enfant étant dûment prises en considération eu égard à son âge et à son degré de maturité. (...) A cette fin, on donnera notamment à l'enfant la possibilité d'être entendu dans toute procédure judiciaire ou administrative l'intéressant, soit directement, soit par l'intermédiaire d'un représentant ou d'une organisation appropriée, de façon compatible avec les règles de procédure de la législation nationale* ». Il est donc essentiel de respecter l'avis des jeunes et de leur accorder un espace au sein duquel ils puissent s'exprimer sans contrainte ni jugement.

OUTIL(S) ASSOCIÉ(S) À LA THÉMATIQUE : 2, 6, 7, 8, 12, 14.



Protection

Les enfants jouissent d'un droit à la protection face à toute forme de violence, en précisant les différentes déclinaisons de ce droit fondamental tout au long de la Convention ; négligences et brutalités physiques ou mentales (art.19) usage de drogue et trafic de stupéfiants (art.33), exploitation sexuelle (art.19, 34), enlèvement et traite humaine (art.35), ou encore toute autre forme d'exploitation possible (art.36). De manière plus transversale, les enfants ont droit au bien-être et à la réalisation personnelle tout en étant protégé des menaces et violences. La Convention ajoute enfin que « *Dans les Etats où il existe des minorités ethniques, religieuses ou linguistiques ou des personnes d'origine autochtone, un enfant autochtone ou appartenant à une de ces minorités ne peut être privé du droit d'avoir sa propre vie culturelle, de professer et de pratiquer sa propre religion ou d'employer sa propre langue en commun avec les autres membres de son groupe* » (art.30).

OUTIL(S) ASSOCIÉ(S) À LA THÉMATIQUE : 3, 15, 16.

Santé

Le droit à la santé est aussi profondément lié aux droits humains fondamentaux. Les enfants doivent pouvoir évoluer dans un environnement où l'accès à l'eau potable et l'hygiène de vie constituent des garanties. Cela implique également une infrastructure médicale adéquate et ouverte aux besoins des populations, capable de fournir les soins et médicaments nécessaires aux enfants en souffrance. L'article 24 de la Convention souligne par ailleurs toute l'importance de « *Lutter contre la maladie et la malnutrition (...) Assurer aux mères des soins prénatals et postnatals appropriés (...) Faire en sorte que tous les groupes de la société, en particulier les parents et les enfants, reçoivent une information sur la santé et la nutrition de l'enfant, les avantages de l'allaitement au sein, l'hygiène et la salubrité de l'environnement et la prévention des accidents, et bénéficient d'une aide leur permettant de mettre à profit cette information* ».

OUTIL(S) ASSOCIÉ(S) À LA THÉMATIQUE : 14.

LISTE DES OUTILS ET RÉFÉRENCES

Critères d'évaluation

La liste des outils et référence ci-dessous contient une note attribuée par PKIO selon une échelle allant de 0 à 5, qui prend en compte cinq facteurs ; (1) pertinence de la thématique traitée, (2) rigueur scientifique de la méthodologie utilisée, (3) originalité de l'approche vis-à-vis d'autres travaux similaires, (4) quantité d'informations traitées et accessibilité et (5) degré d'actualité par rapport aux enjeux d'aujourd'hui.

Cet exercice de notation n'est pas exempt de subjectivité mais l'objectif est avant tout de permettre aux lecteurs de se repérer rapidement dans les différentes publications (qui ont toutes été retenues en raison de leur qualité), tout en restant libre d'approfondir chacun de ces documents grâce aux descriptifs respectifs ainsi qu'aux liens externes qui mènent directement au contenu intégral de la publication.

1. United Nations Children's Fund - UNICEF (2010),
Advocacy Toolkit: A guide to influencing decisions that improve children's lives, UN.

—

Thématique(s) : Développement, Gouvernance

Langue de rédaction : Anglais

Note pratique : 5/5

Lien : [Cliquez ici](#)

Description : En 2010, l'UNICEF a publié cette boîte à outil particulièrement riche afin de guider le personnel des Nations Unies et de leurs partenaires dans le développement de stratégies de plaidoyer plus abouties en insistant sur le partage de bonnes pratiques, de connaissances et d'expériences entre les acteurs de la coopération au développement. De la fondation à l'évaluation, en passant par le monitoring et l'évaluation des risques, l'UNICEF propose ici une panoplie d'outils pratiques qui peuvent s'appliquer directement au développement de votre propre projet de plaidoyer.

2. Zuurmond, Irko (2010), *Promoting child rights to end child poverty : Achieving lasting change through Child-Centred Community Development*, Woking, Plan International.

Thématique(s) : Développement, Participation

Langue de rédaction : Anglais

Note pratique : 5/5

Lien : [Cliquez ici](#)

Description : Viser des changements structurels et durables dans une multitude de contextes très différents les uns des autres requiert une approche à la fois solide d'un point de vue méthodologique et flexible dans sa mise en œuvre. Plan International a consolidé l'approche reconnue sous l'étiquette de « Child-Centred Community Development » (CCCD) en l'adoptant comme référence pour ses propres programmes. Cette vision permet à Plan de s'adapter à des réalités de terrain extrêmement variées tout en offrant aux équipes locales un point de référence clair et des standards internationaux efficaces. Cette approche basée sur les droits offre de nombreux modèles de référence, en intégrant les différentes perspectives relatives à votre groupe cible. En conclusion, il s'agit d'un guide hautement recommandable pour toute organisation qui œuvre à la réalisation des droits de l'enfant par la réduction de la pauvreté et/ou des inégalités sociales dans le monde.

3. EU Alliance for Investing in Children (2014), *Advocacy Toolkit for implementing the EC Recommendation, Europe 2020 Strategy and structural funds*.

Thématique(s) : Développement, Protection

Langue de rédaction : Anglais

Note pratique : 3.5/5

Lien : [Cliquez ici](#)

Description : EU Alliance for Investing in Children est une initiative lancée dans le cadre de la stratégie européenne de lutte contre la pauvreté. Depuis 2010, on constate une augmentation du nombre d'enfants classifiés « à risque » au regard de la pauvreté et de l'exclusion sociale (28,1% des enfants vivant au sein des 28 états européens en 2012). Le toolkit proposé vise à renforcer les réseaux et organisations qui réalisent des actions de plaidoyer afin de lutter contre la pauvreté des enfants en Europe, s'investissent dans la prévention et/ou veillent au bien-être et au développement des enfants vulnérables. Les trois annexes attachées à la fin de ce toolkit fournissent des modèles pratiques et simples d'utilisation afin de définir plus clairement votre propre stratégie de plaidoyer à différents niveaux de pouvoir (local, national, régional et supranational).

4. Plan International, A World at School, The Youth Advocacy Group of the Global Education First Initiative (2015), *The Education We Want: An Advocacy Toolkit*, UNGEI, UNICEF.

Thématique(s) : Education

Langue de rédaction : Anglais

Note pratique : 4/5

Lien : [Cliquez ici](#)

Description : Ce guide pratique proposé par des acteurs reconnus de la coopération au développement offre une excellente porte d'entrée aux organisations qui souhaitent démarrer un projet de plaidoyer pour les droits de l'enfant en ce qui concerne l'accès à l'éducation. Le document présente un tableau très synthétique de la situation à travers le monde, incluant notamment les disparités géographiques et les inégalités de genre. Ce toolkit est apprécié pour sa clarté et ses arguments incisifs qui peuvent être appropriés aisément pour des activités de conscientisation ou d'*empowerment* des jeunes en Belgique. Néanmoins, il convient de compléter cet outil par des ressources complémentaires.

5. Geary, Patrick (2015), *Children's Rights and Business Explained*, UNICEF and Save the Children.

Thématique(s) : Développement, Gouvernance, Environnement

Langue de rédaction : Anglais

Note pratique : 4/5

Lien : [Cliquez ici](#)

Description : Les acteurs du secteur privé occupent un rôle de plus en plus important dans le domaine des droits de l'enfant. L'impact des compagnies, sociétés et multinationales est marqué à plusieurs niveaux : stimulation de l'emploi, investissements structurels et mise à disposition de nouveaux services facilement accessibles aux communautés locales figurent parmi les exemples les plus courants. Dans le même temps, les autorités publiques doivent s'assurer de la bonne conduite de ces entreprises – notamment au regard de la Convention internationale relative aux droits de l'enfant. Le présent document a pour objectif de clarifier la compréhension de ces phénomènes, en s'adressant plus particulièrement aux gouvernements qui souhaitent renforcer leurs lois et politiques en matière de droits de l'enfant.



6. Lansdown, Gerison, O’Kane, Claire (2014),
*A Toolkit for Monitoring and Evaluating Children’s
Participation*, The Save the Children Fund.

Thématique(s) : Participation

Langue de rédaction : Anglais

Note pratique : 5/5

Lien : [Cliquez ici](#)

Description : Intégrer et valoriser la participation des jeunes dans la réalisation des programmes est aujourd’hui admis comme un pilier important des projets menés dans le domaine des droits de l’enfant. Ce livret composé de six différents volumes réalise une synthèse particulièrement efficace des indicateurs utiles afin d’évaluer la qualité de cette entreprise au sein de vos initiatives et fournit une feuille de route en dix étapes visant à faciliter le processus d’évaluation. Si une organisation souhaite établir un bilan de la nature, de la qualité et/ou du potentiel participatif de votre organisation, ce toolkit est un excellent cadre conceptuel et pratique hautement recommandé.

7. Nuyt, Cécile (2018), *A la rencontre de l’Autre*, Livret
pédagogique, Geomoun.

Thématique(s) : Education, Non-discrimination, Participation

Langue de rédaction : Français

Note pratique : 5/5

Lien : [Cliquez ici](#)

Description : Cette valise pédagogique s’adresse tout particulièrement aux enseignants et animateurs désireux de s’engager dans une réflexion commune avec leur jeune public. Complet et accessible, ce livret propose un cheminement en six étapes axées sur la pratique de la participation active. L’objectif de cette démarche pédagogique : encadrer les enfants dans leurs efforts pour devenir des « acteurs de la citoyenneté mondiale » curieux, ouverts, critiques et responsables. Tout au long de ce processus, Geomoun propose des activités peu coûteuses et simples à mettre en place en s’appuyant sur des bonnes pratiques reconnues internationalement pour leur efficacité. Enfin, cette approche pluridisciplinaire a le mérite d’associer brillamment la philosophie à l’anthropologie – tout en intégrant l’éducation citoyenne et l’approche interculturelle – dans un excellent guide de terrain.



8. Keenaghan, Celia, Redmond, Sue (2016), *Tusla Child and Youth Participation Toolkit*, Tusla – Child and Family Agency.

Thématique(s) : Participation, Gouvernance

Langue de rédaction : Anglais

Note pratique : 5/5

Lien : [Cliquez ici](#)

Description : L'Irlande est à l'avant-garde dans le domaine des droits de l'enfant. En juin 2015, il s'agit du premier pays au monde à mettre en place une stratégie nationale afin de garantir la participation des enfants et des jeunes au fil du processus décisionnel gouvernemental. Dans cette optique, Tusla a pour mission de fournir les informations, connaissances et bonnes pratiques qui vont structurer cette nouvelle stratégie. Le présent document offre un excellent cadre théorique qui s'articule en six parties bien distinctes, de l'espace participatif à l'influence des jeunes en passant par la facilitation de la prise de parole. Le matériel didactique mis à disposition par Tusla se double également de méthodologies participatives additionnelles qui offrent des idées supplémentaires et entièrement complémentaires avec les standards présentés par Tusla.

9. Plan International (2016), *Making the Link: SDGs and Human Rights Mechanisms*, Woking: UK.

Thématique(s) : Développement, Gouvernance

Langue de rédaction : Anglais

Note pratique : 4/5

Lien : [Cliquez ici](#)

Description : Les Objectifs du Développement Durable (ODD) établis en 2015 par les membres des Nations Unies offrent un cadre conceptuel et théorique unique. L'Agenda 2030 fixe pas moins de 17 objectifs déclinés sous 169 cibles – un véritable labyrinthe pour les néophytes. Le manuel de référence proposé ici par Plan International s'avère particulièrement utile afin de naviguer sans encombre à travers cet agenda universel, en permettant à son utilisateur de sélectionner les points clés qui l'intéressent et/ou qu'il juge nécessaire(s) au regard de son propre projet. Dans cette synthèse, 54 cibles ont été retenues par Plan International. Ces cibles ont été identifiées en fonction de leurs affinités avec les droits de l'enfant et, de manière plus large, avec les obligations relatives aux droits de l'homme.

10. UNICEF Private Fundraising and Partnerships Division (2014), *Child Rights Education Toolkit: Rooting Child Rights in Early Childhood Education, Primary and Secondary Schools*, UNICEF.

Thématique(s) : Education

Langue de rédaction : Anglais

Note pratique : 5/5

Lien : [Cliquez ici](#)

Description : La Convention relative aux droits de l'enfant a été adoptée par l'Assemblée Générale des Nations Unies le 20 novembre 1989. La traduction de ces idées dans la pratique représente le défi central – raison pour laquelle l'UNICEF propose cette boîte à outils extrêmement complète à destination d'un large public incluant le propre personnel de l'UNICEF, les différents organes de gouvernements, ainsi que les organisations de la société civile. L'objectif : mettre à disposition un guide qui lie la théorie à la pratique afin de faciliter et consolider l'implantation des concepts au cœur du travail de terrain des différents acteurs. La caractéristique principale de ce guide réside en son analyse à prismes multiples, résumée par la déclinaison suivante ; *learning as a right, learning about rights, learning through rights, learning for rights*.

11. Burnsike, Andra, Romanoff Silva, Elizabeth, Paul-Gera, Nastasia, Irvin, Malinike, and Crump, Patrick (2014), *Engendering Transformational Change*, Save the Children's Gender Equality Working Group.

Thématique(s) : Genre

Langue de rédaction : Anglais

Note pratique : 5/5

Lien : [Cliquez ici](#)

Description : Une lecture incontournable pour comprendre les liens profonds qui existent entre la lutte pour les droits de l'enfant et celle pour l'égalité des genres. L'approche holistique et critique proposée par Save the Children s'adresse aux organisations qui souhaitent intégrer de manière cohérente et stratégique l'égalité des genres dans leurs futurs programmes. Les causes structurelles de l'inégalité des genres doivent être problématisées et remises en cause afin d'amorcer une transformation positive vers des sociétés plus tolérantes et égalitaires. Cette vision se voit renforcée par du matériel didactique à utiliser sur le terrain avec des groupes de jeunes issus de tout horizons.

12. United Nations Children's Fund - UNICEF

(2014), *Child Rights Toolkit: Integrating Child Rights in Development Cooperation*, European Union, UNICEF.

Thématique(s) : Développement, Gouvernance, Participation

Langue de rédaction : Anglais

Note pratique : 5/5

Lien : [Cliquez ici](#)

Description : Depuis 2008, l'Union européenne et ses États membres optent pour l'approche basée sur les droits dans l'intégralité des domaines d'action dirigés vers l'extérieur du vieux continent, la coopération au développement bien évidemment incluse. Ce toolkit rédigé par l'UNICEF a pour objectif de consolider cette approche qui accorde un rôle central aux enfants et aux jeunes afin que le bien-être de ces derniers soit définitivement intégré dans l'ensemble des programmes de développement. La vue d'ensemble particulièrement approfondie, couplée avec de multiples modules applicables par les acteurs de la coopération au développement, font de ce guide l'un des plus complets de cet inventaire. Un *must-read* pour toutes les organisations qui souhaitent consolider une approche globale des droits de l'enfant.

13. Défense des Enfants International Belgique

(2012), *Les Droits de l'Enfant dans la Coopération au Développement*, Module pédagogique, Défense des Enfants.

Thématique(s) : Développement, Gouvernance

Langue de rédaction : Français

Note pratique : 3.5/5

Lien : [Cliquez ici](#)

Description : Défense des Enfants Belgique réunit ici les informations essentielles pour des organisations néophytes dans le domaine des droits de l'enfant. Pour comprendre l'application de la Convention des droits de l'Enfant, son rôle au regard des Objectifs du Millénaire, les progrès réalisés ces dernières décennies ou encore les principes intrinsèques aux droits de l'enfant, il s'agit d'une bonne porte d'entrée accessible et rapide à parcourir. Pour information, DEI met à disposition toute une série de documents similaires (Histoire politique de la Convention internationale relative aux droits de l'enfant, Principes généraux de la Convention internationale relative aux droits de l'enfant, Comité des droits de l'enfant).



14. Keen, Ellie (2015), *Realising Children's Rights: A training manual for care professionals working with children in alternative care*, SOS Children's Villages International.

Thématique(s) : Non-discrimination, Participation, Santé

Langue de rédaction : Anglais

Note pratique : 5/5

Lien : [Cliquez ici](#)

Description : La méthodologie de travail présentée dans ce manuel pratique pour les organisations évoluant avec des groupes cibles jeunes est particulièrement riche et développée. A travers un programme articulé en neuf étapes, le cheminement adresse les thématiques essentielles des droits de l'enfant. Le matériel avancé par SOS Villages d'Enfants, particulièrement bien imagé, se base sur l'apprentissage des meilleures pratiques par et pour les professionnels qui évoluent dans les structures mises en place pour les droits de l'enfant. Par ailleurs, la question de la santé publique reste un élément essentiel pour les acteurs engagés pour la réalisation des droits humains – alors qu'elle a parfois tendance à se glisser trop facilement au second plan des programmes de développement.

15. Robinson, Mary, Davey, Corinne (2015), *Community Action for Child Protection: Global Guidance on CBCPM*, Plan International.

Thématique(s) : Protection

Langue de rédaction : Anglais

Note pratique : 5/5

Lien : [Cliquez ici](#)

Description : Un guide de référence pour comprendre et s'approprier les bonnes pratiques liées à la protection de l'enfant par l'action communautaire. Cette approche innovante a le mérite de capitaliser sur les principes et standards des droits de l'homme et du droit humanitaire en s'inscrivant parfaitement dans les objectifs visés par la Convention des droits de l'enfant. Loin de se limiter au niveau macro, Plan International propose par ailleurs des modules d'apprentissage qui peuvent être mis en œuvre aisément au niveau local. Ce guide fournit enfin les indicateurs nécessaires à l'évaluation de votre propre programme CBCPM (Community-Based Child Protection Mechanisms), en toute complémentarité avec d'autres ressources listées dans l'appendice.

16. Greijer, Susanna, Doek, Jaap (2016), ECPAT International, *Terminology Guidelines for the Protection of Children from Sexual Exploitation and Sexual Abuse*, Interagency Working Group.

Thématique(s) : Protection

Langue de rédaction : Anglais

Note pratique : 4/5

Lien : [Cliquez ici](#)

Description : Il est difficile de mentionner la protection de l'enfant sans mentionner les enjeux autour de l'exploitation et/ou les abus sexuels dont ils peuvent faire l'objet, des phénomènes face auxquels les enfants sont des cibles particulièrement vulnérables. L'objectif de ce document est d'appuyer les individus et organisations qui travaillent dans le domaine de la prévention pour l'élimination de toutes les formes d'exploitation et d'abus sexuels des enfants, en renforçant la compréhension des différents termes et concepts qu'ils peuvent rencontrer dans leur travail. Le haut degré de technicité en fait un document relativement compliqué à s'approprier pour le lecteur, mais ce dernier sera récompensé par la richesse de l'information et pourra saluer la singularité de ce guide.

17. Mathieu, Géraldine (2017), *Déjudiciarisation et justice restauratrice : l'expérience de la justice juvénile en Belgique*, Alternative Ways to Address Youth, DEI.

Thématique(s) : Justice

Langue de rédaction : Français

Note pratique : 4/5

Lien : [Cliquez ici](#)

Description : Les inégalités sociales se retranscrivent bien souvent dans le milieu carcéral. Etant donné que les enfants et les jeunes en conflit avec la loi sont particulièrement désarmés face au système judiciaire, il est essentiel de responsabiliser la justice elle-même vis-à-vis de ce groupe vulnérable. Pratiquement, « *Le projet AWAY se concentre sur la déjudiciarisation et la justice restauratrice en faveur des mineurs suspectés ou accusés d'avoir commis un fait qualifié infraction* » (p.11). Non seulement ce document brosse un portrait complet de la situation en Belgique, mais explore également les pistes qui permettraient d'instaurer une justice plus équitable envers les jeunes dans de nombreux pays en développement. Un document qui invite à la réflexion sur les ponts fondamentaux qui existent entre justice et droits de l'enfant.



18. United Nations Children's Fund - UNICEF (2017),
Pour tous les enfants, l'égalité des chances: la promesse de l'équité, UNICEF.

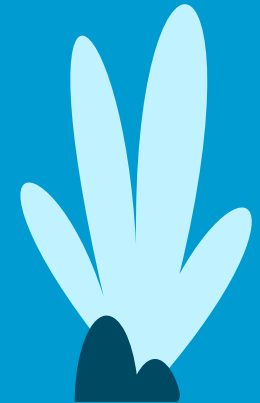
Thématique(s) : Développement, Justice, Non-discrimination

Langue de rédaction : Français

Note pratique : 4/5

Lien : [Cliquez ici](#)

Description : L'axiome des Objectifs du Développement Durable – « Leave No One Behind » – est intimement lié à la réduction des inégalités. Ce principe d'équité guide les travaux de l'UNICEF afin de réduire l'écart encore béant qui sépare les jeunes du monde contemporain et rappelle un constat majeur de ces dernières années : les efforts actuels ne sont pas suffisants. Ce rapport souligne les retards mais aussi les progrès réalisés par la communauté internationale en matière d'équité chez les jeunes. Les graphiques sont éclairants, et le contenu particulièrement bien informé. Enfin, l'UNICEF fait étalage de plusieurs propositions qui permettraient d'accélérer l'équité en faveur des enfants et des jeunes.



Ce guide d'inspiration a été élaboré au sein de la Plateforme PKIO (Plateforme des droits de l'enfant dans la coopération au développement) et est fondé sur des recherches antérieures d'Amadeo Vandenheede.

Avertissement : cette publication tente de contribuer au débat sur les droits de l'enfant dans la coopération au développement. En aucun cas, les membres de la plateforme ne pourront être tenus responsables de leurs contributions à ce document.



Belgique

partenaire du développement

CONTACT

UNICEF Belgique
Eveline Couck
Boulevard de l'Impératrice 66
1000 Bruxelles
+32 (0)2 256 74 05
ecouck@unicef.be

www.platformedroitsdelenfant.be

